

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. RIGAULT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. TOURE donne pouvoir à M. PIAT
M. GIBERT donne pouvoir à M. BERTHIER
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. ASSAS donne pouvoir à M. BUTIN
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ALI, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, M. PEREIRA.

NE PARTICIPE PAS AU VOTE :

M. DEMUYNCK

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TAGLANG.

N°2023.03.11 – Compte administratif de l'exercice 2022.

Sur présentation de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'arrêté du compte administratif,

Vu le budget primitif du 06 avril 2022 ainsi que la décision modificative du 07 décembre 2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 élaboré par le Trésorier municipal, conforme au compte administratif 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mars 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
SANS LA PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE
PAR 25 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2022 tel que présenté :

		2022		
		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	27 863 970,66 €	30 428 170,35 €	2 564 199,69 €
	Section d'investissement	8 750 570,95 €	11 362 129,80 €	2 611 558,85 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		5 753 245,77 €	5 753 245,77 €
	Report en section d'investissement (001)	2 182 553,86 €		-2 182 553,86 €
TOTAL (réalisations + reports)		38 797 095,47 €	47 543 545,92 €	8 746 450,45 €
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	3 677 401,47 €	4 000 000,00 €	322 598,53 €
TOTAL (résultat cumulé)		42 474 496,94 €	51 543 545,92 €	9 069 048,98 €

A/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des activités de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement.

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Le montant total des prévisions budgétaires était de 34 065 406,77 €, la réalisation est de 27 863 970,66 € dont 502 005,09 € de charges rattachées, soit une exécution à 81,80 %.

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Réalisations 2022	Rattachements	Réalisations + Rattach/crédits ouverts
011	Charges à caractère général	7 077 798,28 €	5 711 809,90 €	498 118,21 €	87,74%
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 932 933,00 €	17 615 444,14 €		98,23%
014	Atténuation de produits	755 000,00 €	728 296,00 €		96,46%
65	Autres charges de gestion courante	1 903 372,62 €	1 669 365,54 €	2 500,00 €	87,84%
	Total dépenses de gestion courante	27 669 103,90 €	25 724 915,58 €	500 618,21 €	94,78%
66	Charges financières	400 602,87 €	374 907,71 €		93,59%
67	Charges exceptionnelles	66 200,00 €	33 466,55 €	1 386,88 €	52,65%
68	Dotations aux provisions	18 500,00 €	18 471,60 €		99,85%
022	Dépenses imprévues	1 501 000,00 €			0,00%
	Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	29 655 406,77 €	26 151 761,44 €	502 005,09 €	89,88%
023	Virement à la section d'investissement	3 500 000,00 €			
042	Op. ordre transferts entre sections	910 000,00 €	1 210 204,13 €		132,99%
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	4 410 000,00 €	1 210 204,13 €	0,00 €	27,44%
	TOTAL GENERAL	34 065 406,77 €	27 361 965,57 €	502 005,09 €	81,80%

➤ **Les recettes de fonctionnement**

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par :

- Les produits d'exploitation des services publics à caractère administratif (droits d'entrées à de nombreux services), les produits d'occupation ou de l'utilisation des domaines
- Les recettes fiscales
- Les dotations de l'Etat
- Des recettes formalisées par un bail (revenu des immeubles), d'un contrat, d'une convention.

Le montant total des prévisions budgétaires (hors excédent reporté) était de 28 312 161,00 €, la réalisation est de 30 428 170,35 €, soit une exécution à 107,47 %.

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Réalisations 2022	Rattachements	Réalisations + Rattach. / crédits ouverts
013	Atténuation de charges	101 000,00 €	126 456,97 €		125,20%
70	Produits des serv. dom. et ventes	1 684 195,00 €	1 873 547,71 €		111,24%
73	Impôts et taxes	21 748 270,00 €	23 036 865,76 €		105,93%
74	Dotations et participations	4 336 260,00 €	4 193 739,03 €	151 474,45 €	100,21%
75	Autres prod. de gest. courante	398 606,00 €	438 613,22 €		110,04%
Total recettes de gestion courante		28 268 331,00 €	29 669 222,69 €	151 474,45 €	105,49%
76	Produits financiers	42 300,00 €	31 786,26 €		75,14%
77	Produits exceptionnels		573 774,45 €		
78	Reprise sur provisions				
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		28 310 631,00 €	30 274 783,40 €	151 474,45 €	107,47%
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>1 530,00 €</i>	<i>1 912,50 €</i>		<i>125,00%</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 530,00 €	1 912,50 €		125,00%
TOTAL GENERAL		28 312 161,00 €	30 276 695,90 €	151 474,45 €	107,47%
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 753 245,77 €			106,21%

➤ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune :

- Achat de matériels durables
- Constructions ou aménagements de bâtiments

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital de l'annuité des emprunts.

Le montant total des prévisions budgétaires était de 16 253 019,70 € (hors déficit reporté 2021), la réalisation est de 8 750 570,95 € soit une exécution de 53,84 % (et de 76,47 % en tenant compte des restes à réaliser s'élevant à 3 677 401,47 €).

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Réalisations 2022	Restes à réaliser RAR	(Réalisations + RAR) / Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 432 691,92 €	314 468,91 €	445 032,18 €	53,01%
204	Subventions d'équip. versées	523 079,88 €	343 582,26 €	128 618,92 €	90,27%
21	Immobilisations corporelles	10 208 078,86 €	4 164 943,72 €	3 094 922,33 €	71,12%
23	Immobilisations en cours	23 828,04 €		8 828,04 €	37,05%
Total dépenses d'équipement		12 187 678,70 €	4 822 994,89 €	3 677 401,47 €	69,75%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	10 000,00 €	3 300,89 €		33,01%
16	Emprunts et dettes assimilées :	1 636 130,00 €	1 605 245,52 €		98,11%
27	Autres immobilisations financières	75 000,00 €	2 400,00 €		3,20%
020	Dépenses Imprévues	27 681,00 €			
Total dépenses financières		1 748 811,00 €	1 610 946,41 €	- €	92,12%
45-1	Total Op. P. compte de tiers				
Total Dépenses Réelles d'Investissement		13 936 489,70 €	6 433 941,30 €	3 677 401,47 €	72,55%
040	Op. d'ordre transferts entre sections	1 530,00 €	1 912,50 €		125,00%
041	Opérations patrimoniales	2 315 000,00 €	2 314 717,15 €		99,99%
Total dépenses d'ordre d'investissement		2 316 530,00 €	2 316 629,65 €	- €	100,00%
TOTAL GENERAL		16 253 019,70 €	8 750 570,95 €	3 677 401,47 €	76,47%

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 182 553,86 €
---	----------------

➤ Les recettes d'investissement :

Le montant total des prévisions budgétaires était de 18 435 573,56 €, la réalisation est de 11 362 129,80 € soit une exécution de 61,63 % (hors restes à réaliser) et de 83,33 % (avec restes à réaliser) par rapport aux prévisions budgétaires.

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2022	Réalisations 2022	Restes à réaliser 2022 RAR	(Réalisations + RAR) / Crédits ouverts
13	Subventions d'investissement	1 372 565,00 €	1 358 527,30 €	- €	98,98%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	100,00%
21	Immobilisations corporelles	- €	- €		
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	- €	- €	0,00%
Total recettes d'équipement		5 387 565,00 €	1 358 527,30 €	4 000 000,00 €	99,46%
10	Dotations, fd. Divers, rés. (hors 1068)	1 254 600,00 €	1 744 360,93 €	- €	139,04%
1068	Excédent de fonct. capitalisé	4 710 554,56 €	4 710 554,56 €	- €	100,00%
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 000,00 €	2 971,85 €	- €	18,57%
27	Autres immobilisations financières	41 000,00 €	20 793,88 €	- €	50,72%
024	Produits des cessions	300 854,00 €			
Total recettes financières		6 323 008,56 €	6 478 681,22 €	- €	102,46%
45-2	Total Op. P. compte de tiers			- €	
Total Recettes Réelles d'Investissement		11 710 573,56 €	7 837 208,52 €	4 000 000,00 €	101,08%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 500 000,00 €			
040	Op. d'ordre transferts entre sections	910 000,00 €	1 210 204,13 €	- €	132,99%
041	Opérations patrimoniales	2 315 000,00 €	2 314 717,15 €	- €	99,99%
Total recettes d'ordre d'investissement		6 725 000,00 €	3 524 921,28 €	- €	52,42%
TOTAL GENERAL		18 435 573,56 €	11 362 129,80 €	4 000 000,00 €	83,33%

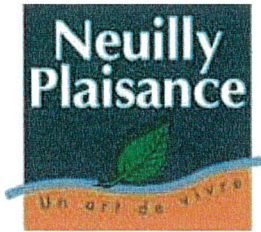
ARTICLE 2 : DECLARE la conformité du compte administratif du budget Ville avec le compte de gestion du Trésorier.

Christian DEMUYNCK
Maire



François TAGLANG
Secrétaire





MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
6 RUE DU GENERAL DE GAULLE
93360 NEUILLY-PLAISANCE

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS
AU TITRE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

à
MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- DOMAINE DES FINANCES LOCALES -

LA COLLECTIVITE EMETTRICE (à renseigner impérativement)

Commune / structure : Neuilly-Plaisance	Arrondissement : Le Raincy
Service émetteur : Finances- Mme MENESPLIER	
Téléphone – n° de poste (le cas échéant) : 01.43.00.96.16 Poste : 350	
@ : finances@mairie-neuillyplaisance.com	

	NATURE DES ACTES (à renseigner impérativement)	Nombre d'actes
Décisions budgétaires (Conseil départemental, communes, assainissement, OPHLM)	Budget primitif DM, BS, CA (3 exemplaires)	3
Décisions budgétaires (CCAS, caisse des écoles, budgets annexes, syndicats)	Budget primitif, DM, BS, CA (1 exemplaire)	
Fiscalité		
Emprunts et garantie d'emprunts		
Subventions (délibérations et conventions)		
Arrêtés de création ou de modification de régies d'avances et de recettes		
Autres actes		
Nombre total d'actes transmis		3

INTITULÉ (S)

(à renseigner impérativement et de manière précise : OBJET, NUMÉRO ET DATE DE L'ACTE)

<p>Conseil Municipal du 29 Mars 2023 : Délibération n°2023.03.11 : Compte administratif de l'exercice 2022 – Ville Ci-annexé : compte administratif de l'exercice 2022 – Ville (3 exemplaires) Note de synthèse (3 exemplaires) et rapport de présentation (dans chaque compte administratif) Délibération n°2023.03.10 : Compte de gestion de l'exercice 2022 _ Ville Ci-annexé : compte de Gestion 2022 (3 exemplaires)</p>
--

<p>Date d'expédition Le 07 Avril 2023</p>	<p>Signature et cachet du service émetteur</p>
--	---

<p>ACCUSE DE RECEPTION</p> <p>Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il est certifié la réception en préfecture des actes administratifs énumérés ci-dessus. La preuve de la réception est matérialisée sur le présent bordereau soit par un cachet portant le timbre de la direction du développement durable et des collectivités territoriales (DDDCL) et la date de la réception, soit par un compostage perforé portant le timbre de la préfecture (PREF) et la date de la réception.</p>	<p>(cadre réservé à la préfecture)</p> <p>PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS</p> <p>Courrier ARRIVÉ</p> <p>07 AVR. 2023</p> <p>Direction de la citoyenneté et de la légalité</p>
---	--

<p>Certifié exécutoire</p> <p>Acte publié le 13 / 04 / 2023</p>
